

Financement des programmes établis

M. Heap: Monsieur le Président, il se trouve que j'ai effectivement certains renseignements à ce sujet. Il y a 4,200 étudiants de premier cycle qui fréquentent cette université, 40 étudiants diplômés et 63 professeurs qui donnent 73 cours. La plupart des professeurs donnent deux cours complets. C'est une très grosse école. Il y a quelques années, on a commencé à réduire le temps prévu pour les travaux dirigés. Les professeurs doivent donner davantage de cours maintenant et les étudiants ont moins de temps pour les travaux pratiques ou les travaux dirigés. On a réduit ces périodes à une heure par semaine. Il est impossible d'apprendre les mathématiques dans de grandes salles de conférence sans travaux dirigés. Il y a donc deux fois plus d'étudiants aux travaux dirigés. Autrement dit, un professeur n'a pas de temps à consacrer à ses élèves.

Voilà ce qui se passe pour une discipline pourtant fondamentale. La même situation existe à la faculté de psychologie. Il y a plus de 1,000 étudiants de première année à la salle Convention. C'est absurde d'enseigner dans de pareilles conditions.

Le président suppléant (M. Herbert): S'il n'y a pas d'autres questions ou de commentaires à présenter, je donne la parole au député de Kingston et les Îles et nous poursuivons le débat.

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis très heureuse de participer à l'étude en troisième lecture du projet de loi C-12, tendant à modifier la loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis. Le projet de loi, nous le savons, porte particulièrement sur le financement de l'enseignement secondaire.

J'ai remarqué, en revoyant les premières étapes du débat sur ce projet de loi, que nous en avons discuté en deuxième lecture le 27 janvier. Si je mentionne cette date, c'est que, à peine quelques jours auparavant, nous avons été saisis du projet de loi C-3, loi canadienne sur la santé, également en deuxième lecture. Ces deux projets de loi ont bien des points en commun. Peu après, soit vers la fin de janvier, ces deux projets de loi ont été renvoyés en comité pour qu'on en fasse une étude plus poussée. La loi canadienne sur la santé a été renvoyée au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, afin qu'on y entende des témoins et qu'on procède à l'étude article par article.

● (1530)

Quant au projet de loi C-12 sur le financement de l'enseignement postsecondaire, il a été renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques qui en fait une étude détaillée et a entendu des témoins. Je déplore vivement, non pas que ces deux projets aient été présentés à la Chambre en même temps, mais qu'ils aient été étudiés simultanément en comité. J'ai pu participer aux deux débats à la Chambre, les deux projets de loi ayant été présentés l'un à la suite de l'autre, mais, comme j'ai été très prise par l'étude détaillée de la loi canadienne sur la santé en comité pendant deux mois, je n'ai pu assister aux réunions du comité des finances qui avaient lieu au même moment. Je regrette de n'avoir pu participer aux réunions des deux comités et de ne pas avoir entendu les différents témoignages sur le projet de loi à l'étude aujourd'hui. De temps à autre, toutefois, j'ai consulté les comptes rendus afin de me tenir au courant.

J'ai dit que ce projet de loi avait en un sens bien des points communs avec le projet de loi C-3 sur la santé. Ce ne sont

toutefois pas des ressemblances qui contribuent à la qualité des ces projets qui laissent tous deux à désirer. En effet, ces deux textes portant sur des programmes de financement énormes traduisent de graves lacunes pour ce qui est de la consultation des provinces dans les domaines de l'enseignement postsecondaire et de la santé. C'est l'affrontement, et non la collaboration ou la consultation, qui a marqué ces deux projets de loi.

Les deux mesures sont semblables sous ce rapport également, monsieur le Président. Elles révèlent toutes deux un manque de prévoyance de la part du gouvernement fédéral, dans la mesure où il a manqué l'occasion de prendre des mesures importantes à l'égard des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire. Dans ces deux domaines importants, nous ne nous préoccupons que de quelques aspects très restreints. Autre similitude entre les deux projets de loi, ils portent sur quelques centaines de millions de dollars, alors que des milliards sont en jeu. Outre les milliards, le rôle même que peuvent et devraient jouer dans notre pays l'enseignement postsecondaire et les soins médicaux est en jeu.

Lorsque je pense aux étapes qu'a franchies le projet de loi depuis sa présentation en deuxième lecture, après avoir été étudié au comité, subi l'étape du rapport et en être arrivé aujourd'hui à la dernière lecture, je dois dire que malheureusement, bon nombre des critiques que j'ai formulées à l'égard de cette mesure lors de la deuxième lecture valent encore aujourd'hui, et l'on ne fait rien pour y remédier.

Avant tout, le projet de loi C-12 demeure une rafle fiscale de la part du gouvernement. Au cours de l'année financière 1983-1984, le gouvernement pourra réduire de près de 120 millions de dollars les paiements de transfert aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire et, l'an prochain, ces paiements diminueront de 260 millions de dollars. Voilà le genre de razzia fiscale à laquelle se livre le gouvernement grâce à cette mesure.

La critique que j'ai formulée à l'étape de la deuxième lecture est encore plus pertinente aujourd'hui. J'ai dit que le gouvernement n'accordait pas la priorité aux secteurs qui le méritent lorsqu'il s'agit de financer une activité ou de sauver une entreprise en difficulté. Par exemple, le gouvernement estime important d'amortir ou de financer les pertes de Canadair, qui se sont élevées à 330 millions de dollars en 1984 et à 1.4 milliard en 1982. En tout, le gouvernement aura investi près de 3 milliards dans cette société avant de pouvoir la revendre. Il extorque 380 millions au secteur de l'enseignement supérieur, mais il est prêt à en consacrer une partie à Canadair ou à de Havilland, à laquelle il a déjà donné 226 millions l'an dernier. Il compte faire la même chose cette année. En 1982-1983, VIA Rail et la Société canadienne des postes ont perdu 440 millions et 300 millions respectivement. Le gouvernement a jugé bon de redresser la situation et de venir à l'aide de ces entreprises, mais il a une attitude bien différente à l'égard de l'enseignement postsecondaire.

Lors du débat de deuxième lecture, j'ai dit que l'enseignement postsecondaire était en pleine crise, et ce n'est que trop vrai, monsieur le président. Nous avons vu que ce financement a diminué de 20 p. 100 dans les dix dernières années, soit le financement global des maisons d'enseignement postsecondaire, des collèges et des universités. Cependant, au cours de la même période, le nombre d'étudiants s'est accru de 4 p. 100. Cette hausse de 4 p. 100 survenue dans les dix dernières années